



Terkh'Actu # 03

La lettre d'information numérique de la Ville de Turckheim

Édito

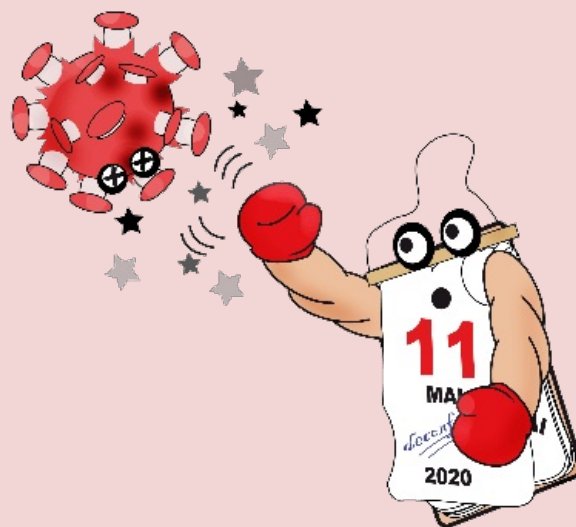
Nous amorçons aujourd'hui le déconfinement annoncé jeudi dernier par le Premier Ministre Édouard Philippe.

Ce déconfinement sera progressif et soumis à des règles strictes. Si aujourd'hui, nous pouvons sortir, faire nos courses et nous promener sans attestation, il reste toutefois encore beaucoup de chemin à parcourir dans la lutte engagée contre le Covid-19. Le Haut-Rhin reste à l'heure actuelle une "zone rouge" et plus que jamais, le respect des gestes barrières est important.

Face à de très nombreuses contraintes sanitaires, la reprise du cours normal de nos vies n'est pas encore d'actualité et chacun d'entre nous doit veiller à appliquer au mieux les mesures prises par le Gouvernement pour endiguer la pandémie.

Pour faciliter l'abonnement à notre Newsletter, un formulaire d'inscription en ligne est désormais disponible sur le site Internet de la Ville. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

[Abonnez-vous à Terkh'Actu](#)



SPECIAL

DÉCONFINEMENT

Informations pratiques



Hôtel de Ville

Les agents effectuent progressivement leur retour dans les bureaux et les locaux se dotent des équipements de distanciation nécessaires. Dans l'attente de la réouverture au public, les services restent joignables par mail et une permanence téléphonique est organisée tous les jours. Un accueil est assuré les mardis et jeudis pour les urgences état-civil.

Accueil : 03 89 27 18 08

Etat-Civil : 03 89 27 61 59

Police Municipale : 06 08 92 50 15



Déchetteries

Les déchetteries rouvriront leurs portes à partir du 11 mai, dans le respect des normes sanitaires.

[En savoir plus](#)



Restaurants

L'Auberge du Brand et le Stamm proposent désormais des menus et des plats à emporter. Consultez la liste complète des restaurants de Turckheim qui proposent un service traiteur.

[En savoir plus](#)

Transports publics

Attention, à compter du 11 mai, le port du masque est obligatoire dans tous les transports publics pour toutes les personnes de plus de 11 ans et pour les personnels des réseaux en contact avec le public. Les mesures de distanciation physique restent, elles aussi, obligatoires.



Trace

La TRACE adapte son offre

[En savoir plus](#)



SNCF

Reprise progressive sur trafic SNCF

[En savoir plus](#)



Culture : les annulations

A Turckheim, les grands évènements organisés par la Ville et le Comité des Fêtes sont d'ores et déjà annulés : marché aux puces, Fête de la Musique, feu d'artifice, Festival Romy Schneider, Week-end Grands Crus. L'avenir des Sentiers Gourmands est encore en discussion.

Compte tenu de l'ampleur des mesures sanitaires à prendre, les expositions de la Salle de la Décapole programmées jusqu'à la fin du mois de juin sont également annulées et reportées à l'année prochaine.

"A quand les masques ?"

CORONAVIRUS - COVID-19

**UN MASQUE POUR
CHAQUE HAUT-RHINOIS**



**PRODUCTION 100% ALSACE
COFINANCEMENT 50% DÉPARTEMENT / 50% COMMUNES-EPCI***

Vous êtes nombreux à vous interroger concernant l'arrivage et la distribution des masques commandés dans le cadre de l'opération « Un masque pour chaque haut-rhinois ».



Comme pour l'ensemble des communes du département, les masques commandés pour Turckheim, à l'initiative du Conseil Départemental et de Colmar Agglomération, sont des masques en tissus lavables jusqu'à 50 fois, et donc réutilisables. Chaque habitant bénéficiera d'une dotation de 2 masques,

distribués en deux temps.

Des informations complémentaires vous seront communiquées concernant les modalités de distribution dès que nous aurons connaissance de la date de livraison programmée. Les masques seront acheminés par l'Armée entre leur site de fabrication et chaque intercommunalité dans le cadre de l'opération Résilience.

Si le port du masque est uniquement obligatoire dans les transports publics, son usage est toutefois fortement recommandé dans tous les espaces publics et lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée.

La politique du gouvernement pour contenir l'épidémie : **Dépister - tracer - isoler**

A compter d'aujourd'hui, l'organisation sanitaire va reposer sur le triptyque dont l'objectif principal est de casser les chaînes de contamination :

- **dépister** : dépister les personnes potentiellement malades et contagieuses. Pour assurer le dépistage, 39 sites relevant de 6 structures publiques ou privées ont été identifiés dans le Haut-Rhin.

- **tracer** : recenser les personnes ayant été en contact rapproché avec une personne détectée positive. Le premier niveau de traçage sera assuré par les médecins libéraux qui rechercheront les cas contacts dans la cellule familiale. Les équipes de l'assurance maladie prendront ensuite le relais pour les identifier au-delà de la cellule familiale. Des équipes de réaction rapide créées par l'Agence Régionale de Santé se chargeront des situations de cas groupé et complexes.

- **isoler** : confiner les personnes détectées positives et celles ayant été en contact avec elles. La priorité consistera à les isoler à leur domicile. Toutefois, deux hôtels volontaires ont été identifiés à Colmar et à Mulhouse pour accueillir celles et ceux qui ne pourront ou ne voudront pas être isolées chez elles.

Le déconfinement :

Questions/ Réponses

"Sommes-nous sortis d'affaire ?"

- *Indéniablement, non*

Du fait de la tension hospitalière sur ses capacités en réanimation encore trop importante, le Grand Est est toujours classé en territoire « rouge ».

Une première phase de déconfinement a été engagée aujourd'hui et doit se poursuivre jusqu'au 2 juin prochain. A cette date, la situation sera réévaluée afin de faire évoluer les choses plus favorablement ou non.

Carte synthèse des 3 critères suivants

- circulation active du virus,
- tension hospitalière sur les capacités en réanimation,
- couverture des besoins en tests estimés.

Déconfinement :

- restreint
- large

Guadeloupe

Martinique

Mayotte

La Réunion

Guyane

à partir du 22 mai 2020. Source: ministère des Solidarités et de la Santé.

VISCTU

"Sommes-nous libres de circuler ?"

- *Oui, mais ...*

Les déplacements au sein d'un même département sont possibles sans aucune restriction de distance.

S'il est désormais possible d'aller en forêt, le classement en « zone rouge » de notre département rend toujours inaccessibles les parcs, jardins et les abords des lacs qui restent fermés jusqu'à nouvel ordre. [A Turckheim, la zone Baradé et les aires de jeux restent donc fermés.](#)

Sauf dérogation, il n'est pas possible d'effectuer un déplacement hors du département au-delà de 100 kms de son lieu de résidence actuel. Une nouvelle attestation dérogatoire, sous format papier et numérique, a été mise en place pour justifier l'existence d'un motif impérieux permettant ce type de déplacements interdépartementaux (motif professionnel, deuil ou assistance à des personnes vulnérables). Des contrôles seront effectués dans les gares, sur les routes et les autoroutes.

"Pouvons-nous revoir nos amis et notre famille ?"

Oui, mais...

Si vous souhaitez organiser un dîner à la maison ou rencontrer des amis, c'est possible mais dans le respect de certaines contraintes. Ce rassemblement devra être limité à un maximum de 10 personnes et vous devrez impérativement respecter l'application des gestes barrières.

Les personnes fragiles sont toujours invitées à continuer à limiter leurs déplacements et leurs rencontres.

Dans les Ehpad, la situation ne permet pas d'assouplissement supplémentaire, et les visites continueront à se faire de la même manière que durant le confinement.

"Pouvons-nous fêter le déconfinement avec mes amis dans notre bar préféré ?"

- *Non*

Les bars, restaurants et cafés restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Une décision les concernant sera prise à la fin du mois de mai au regard de l'évolution de la situation.

"Les enfants peuvent-ils retourner à l'école ?"

- *Oui mais...*

La rentrée dans les écoles primaires et maternelles doit se faire de manière progressive, être adaptée à chaque école et s'effectuer dans le respect du

protocole sanitaire garantissant la sécurité des élèves et des personnels.

A Turckheim, le conseil d'école s'est réuni le 6 mai dernier. La décision a été prise de réouvrir, de manière progressive, les écoles primaires et maternelles de Turckheim à partir du 25 mai, aux conditions suivantes :

1. Les enfants des personnels soignants continueront d'être accueillis comme c'est le cas depuis le 23 mars, quel que soit leur niveau de scolarité, ainsi que les enfants des personnels des forces de sécurité intérieure, aide sociale à l'enfance, personnel enseignant, personnel indispensable au fonctionnement des écoles.

2. Les enfants des classes de CM2 dont les deux parents, ou le parent qui a la garde de l'enfant, en cas de famille monoparentale, ont l'obligation de reprendre le travail **et n'ont aucune solution de garde par ailleurs**.

Si après la prise en compte de ces enfants, il restait des places disponibles, seraient alors prioritaires les enfants des classes de CP dont les deux parents, ou le parent qui a la garde de l'enfant, en cas de famille monoparentale, ont l'obligation de reprendre le travail et n'ont aucune solution de garde par ailleurs.

Cantine et accueil périscolaire seront assurés pour ces enfants.

Concernant les collèges, tant que nous restons en zone rouge, la reprise ne sera pas possible le 18 mai. Les lycées restent également fermés pour le moment.

"Pouvons-nous reprendre le travail ?"

- *Oui*

Le télétravail doit toutefois être maintenu partout où cela est possible. Lorsque ce n'est pas le cas, les horaires décalés doivent être encouragés, pour réduire la présence simultanée des personnes à la fois sur le lieu de travail et dans les transports.

"Peut-on aller faire du shopping de proximité ?"

- *Oui*

Les petites boutiques tout comme les coiffeurs, ou les marchés alimentaires peuvent rouvrir. Le nombre de clients présents dans le magasin simultanément doit toutefois être limité et les mesures barrières et la distanciation physique doivent être respectées et prévues par chaque commerçant (signalétique, organisation de sens de circulation, etc.)

"Pouvons-nous reprendre une activité sportive ?"

- *Oui mais ...*

La pratique d'un sport est autorisée à titre individuel et en extérieur. Les sports collectifs et/ou de contact ne sont pas autorisés, même en extérieur.

Il est interdit de pratiquer un sport dans un lieu fermé quel qu'il soit.

Les associations sportives de Turckheim restent vos interlocuteurs privilégiés sur ce sujet.

"Pouvons-nous reprendre nos activités culturelles et de loisirs ?"

- *Oui et non*

Les bibliothèques, médiathèques et petits musées sont autorisés à rouvrir dès aujourd'hui.

En revanche, pour aller au cinéma, dans une salle de spectacle ou au théâtre il faut encore patienter.

De même, les concerts, manifestations et grands rassemblements de manière générale ne sont pas encore autorisés. Nous savons d'ores et déjà que les

regroupements de plus de 5000 personnes ne seront pas permis avant le mois de septembre au plus tôt.

"Pouvons-nous assister à une cérémonie civile ou religieuse ? "

- *Non*

Pour le moment, les mariages doivent être reportés, sauf urgence.

Les cérémonies religieuses ne sont pas autorisées dans les églises, mosquées et synagogues.

Les cérémonies funéraires peuvent être organisées dans la limite de la présence de 20 personnes maximum.

"A quoi ressemblera l'été ?"

Sur ce point, le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur l'organisation des vacances d'été. A ce jour, nous savons uniquement avec certitude que les déplacements à l'étranger, hors de l'espace Schengen, ne seront pas autorisés.



En résumé

- [Plan de déconfinement](#)
- [La page d'info Covid 19](#)

Pour tout savoir

[La stratégie départementale de déconfinement.](#)

Ville de Turckheim
6 rue du Conseil
68230 TURCKHEIM
mairie@turckheim.fr
03 89 27 18 08



www.turckheim.fr

[Voir la version en ligne](#)

© 2020 Ville de Turckheim
Responsable de publication : Marie - Aude KIRSTETTER

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit
à la newsletter de la Ville de Turckheim

[Se désinscrire](#)

